



Année :

Secret professionnel et confidentialité des informations - FORMATION

Réf. : ECTRE03A



Compétences Visées

S'approprier les pratiques justes de la confidentialité, du secret professionnel et du secret partagé.

Objectifs, Contenus

Clarifier la notion de secret professionnel et son cadre juridique

- Les définitions : secret et confidentialité, discrétion professionnelle et devoir de réserve.
- Les conséquences des violations.
- Les spécificités liées au secret médical.
- Le secret professionnel en équipe et le secret partagé.

Apprendre à concilier confidentialité et devoir d'information

- La confidentialité et le devoir d'information vis-à-vis du patient et de sa famille, du représentant légal ou de la personne de confiance.
- La confidentialité vis-à-vis des visiteurs et des autres patients : accueil téléphonique, discrétion des supports d'information, cas des malades contagieux, bénévoles et secret professionnel, confidentialité dans les chambres à plusieurs lits.
- La situation spécifique de la maltraitance ou de la violence envers les personnes vulnérables et le devoir de signalement.

Identifier l'information spécifique à apporter en cas de décès

- L'information à apporter aux proches.
- Les règles de préservation du secret médical après la mort.

Identifier les liens entre secret professionnel et justice

- Les cas de signalement de maltraitance.
- Le secret professionnel face à la justice et à la police.

Identifier les pratiques respectueuses de la confidentialité et du secret dans l'utilisation des nouveaux supports d'information

- Le secret et le téléphone ou les autres modes de communication.
- Le secret et les systèmes d'information.

Formation Intra

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

Méthode

- Apports théoriques.
- Analyse de situation.
- Études de cas.
- Analyse d'impact.

Valeur ajoutée de la formation

Cette formation s'appuie sur un travail de réflexion et d'analyse à partir d'exemples concrets. Elle contribue à l'intégration et au perfectionnement des connaissances en lien avec la certification.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Voir aussi

- [Responsabilité juridique dans les soins](#)
- [Droits des usagers](#)